

Fils de M^r Sébastien L...

Le 24.06.2019

Suite à la réunion du Jeudi 20 Juin

Nous demandons à ce que soit revue les niveaux concernant la rue de la Parquerie.

Cai vous avez passé la parcelle 27 et la Parcelle 26 non constructible cai vous avez déterminé un PPRI de au auant de la parquerie qui est quand même située 2 maisons plus haut qui n'ont jamais été inondé.

Tu vois ce qui est totalement incompréhensible c'est que dans cette même rue de la Parquerie d'ennevelin on permet de construire et que tous terrain est délimité par la marque et en zone inondable 2059 et pas une maison mais deux.

Donc nous demandons de revoir la classification de nos 2 terrains en terrain constructible.

M. L...